

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2012

2012 DAC 712 Subvention à l'association FORANIM, Forum d'Animation, de Création, d'Expression et de Loisirs (15e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2012 par lequel le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association FORANIM,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 5 novembre 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée sur proposition de la mairie du 15e arrondissement à l'association FORANIM, 48 rue Bague 750015 Paris, pour le fonctionnement de son centre de loisirs au titre des activités culturelles en 2012. 2012_05807, D03304 - 557.

Article 2 : La dépense correspondante soit 2.000 euros est imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2012, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004. Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.